



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2025/11/24/3 portant sur

**L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026
DE LA CCI NICE COTE D'AZUR**

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 24 novembre 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyril VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes.**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe et BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

38 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente et LECHACZYNKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BILLARD Philippe, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PRÉALABLE

Par délibération du 25 novembre 2024, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté le budget primitif pour l'année 2025.

Le budget rectificatif 2025 prend en compte les éléments suivants :

- Une affectation de la TCCI de 8,38 M€, légèrement en diminution par rapport à l'exercice 2024.
- L'intégration de la cession des participations de la SAS ISN pour un montant de 11,15 M€.
- La prise en compte d'une provision pour risque à hauteur de 2.5M€.
- La décision de l'aéroport de distribuer des dividendes et une partie de ses réserves à hauteur de 42.4 M€, dont 10,6 M€ pour la CCI Nice Côte d'Azur.
- Une remontée de résultat de la SCI PAL de 2,82 M€.
- Une remontée de résultat de la SCI SOPHIPOLITAINE de 0,72 M€.
- Un résultat net de +14.73M€ pour l'ensemble des services budgétaires de la CCINCA.
- Une capacité d'autofinancement de +5.38 M€.
- Un fonds de roulement brut de 6.11 M€.
- Un fonds de roulement net hors de 5.95 M€.
- Un résultat net de 14.66 M€ pour l'ensemble des filiales gérées par la CCINCA.

Le budget primitif 2026 est établi avec les données suivantes :

- Une affectation de la TCCI de 8,46 M€, légèrement en augmentation par rapport à l'exercice 2025.
- L'intégration d'objectifs de développement des produits d'exploitation et une stabilité relative des charges visant à améliorer le résultat brut d'exploitation.
- L'intégration d'une hypothèse de distribution de dividendes de l'aéroport à hauteur de 40,00 M€, dont 10,00 M€ pour la CCI Nice Côte d'Azur.
- Une remontée de résultat de la SCI PAL de 2,65 M€.
- Une remontée de résultat de la SCI SOPHIPOLITAINE de 0,66 M€.
- Un résultat net de +7.39M€ pour l'ensemble des services budgétaires de la CCINCA.
- Une capacité d'autofinancement de +6.46 M€.
- Un fonds de roulement brut de 5.65 M€.
- Un fonds de roulement net de 5.50 M€.
- Un résultat net de 14.04 M€ pour l'ensemble des filiales gérées par la CCINCA.

La présentation des budgets du groupe comprenant :

- Les hypothèses générales et faits marquants.
- Les états budgétaires de la CCI.
- Les résultats des filiales.
- Le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) représentant un investissement 2025-2030 de 44.59 M€.
- Les informations complémentaires conformément aux directives en vigueur.



Suite aux exposés qui viennent d'être présentés, les budgets rectificatifs 2025 et les budgets primitifs 2026 de la CCINCA et de ses filiales, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SCI PIMIAN, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU VP GOLFE-JUAN, SASU Carabacel Conseil, SASU Carabacel Patrimoine, et de l'association Ecole42 sont soumis à l'avis des membres du Bureau.

VU

- Les articles L712-1, R712-7, R712-14, R712-15, R 712-22-2, A712-20 et A712-22 du Code de commerce ;
- La norme 4.11 du Cadre d'Orientation Budgétaire et Comptable Français (OBCF) ;
- Les articles 73, 81, 85 et 89 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La délibération de l'Assemblée Générale adoptée lors de la séance du 25 novembre 2024 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 03 novembre 2025 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2025.

CONSIDÉRANT :

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que l'article L712-1 du Code de commerce indique que dans chaque établissement public du réseau des Chambres du Commerce et d'Industrie, l'Assemblé Générale des membres élus détermine les orientations et le programme d'actions de l'établissement. A cette fin, elle délibère sur toutes les affaires relatives à l'objet de celui-ci, notamment le budget, les comptes et le règlement intérieur ;
- ↳ Que les budgets rectificatifs 2025 et des budgets primitifs 2026 de la CCINCA précisent ceux de ses filiales, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU VP GOLFE-JUAN, SASU Carabacel Conseil, SASU Carabacel Patrimoine, et de l'association Ecole42 ;
- ↳ Que conformément à l'article 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour mission de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des assemblées générales pour toute question intéressant la CCINCA, dont notamment la présentation des budgets et des comptes et que c'est à ce titre qu'il a été consulté et qu'il a rendu un avis favorable à ce sujet lors de sa séance du 03 novembre 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, la Commission des finances a rendu un avis favorable lors de sa séance du 20 novembre 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions des articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce, de la norme 4.11 du cadre OBCF et des articles 81 et 85 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le budget primitif et, le cas échéant, les budgets rectificatifs, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale ;
- ↳ Que ces budgets rectificatifs 2025 et primitifs 2026 seront transmis, conformément aux dispositions des articles R 712-7 et A 712-22 du Code de commerce, suite à leur adoption par l'Assemblée Générale, à l'autorité de tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- APPROUVENT les Budgets rectificatifs 2025 et les Budgets primitifs 2026 de la CCI Nice Côte d'Azur et de ses filiales, ainsi que sur les éléments qui les constituent.

Etant précisé que ces budgets rectifié 2025 et primitif 2026 seront transmis, suite à leur adoption par l'Assemblée Générale, à l'autorité de tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption, conformément aux articles R 712-7-1° du Code de commerce et à la norme 4.11 du cadre OBCF.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	61	Nombre de départs	0
Nombre de participants au vote :	38 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	36		

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 36

Nice, le 24 novembre 2025

La secrétaire

Bais

Jessica BOVIS

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO